



CONDITIONS D'OBTENTION DU VISA D'ENTRÉE AU BRÉSIL

Entrez sur le site <https://formulario-mre.serpro.gov.br> pour remplir le formulaire de demande

DOCUMENTS POUR LE VISA TEMPORAIRE (AFFAIRES)

- a. Passeport valable pour 6 (six) mois au moins.
- b. Une réservation du billet d'avion. Lorsque le dossier est approuvé, la présentation du billet est obligatoire.
- c. Un extrait de naissance
- d. Un registre de commerce avec le récépissé.
- e. Une photocopie de la Carte de Résidents en cours de validité pour les non CEDEAO
- f. Le dernier relevé de compte bancaire datant de trois mois au moins, émis par une institution bancaire légalement installée et reconnue par l'Etat de Côte d'Ivoire. **Ledit document devant faire l'objet d'une confirmation de l'authenticité auprès de la banque avant toute analyse du dossier.**
- g. La dernière facture de CIE ou SODECI de son domicile portant son nom et son adresse.
- h. Une photo d'identité couleur récente 5 x 4.
- i. Les trois dernières quittances de douanes.
- j. Une réservation d'hôtel avec confirmation des dates.
- k. Les demandes sont reçues lundi, mercredi, vendredi de 10h à 13h.
- l. Le carnet international de vaccination (la fièvre jaune est obligatoire).
- m. Frais de visa 56.000 (Cinquante-six Mille) FCFA, non remboursable en cas de non approbation du dossier.
- n. **D'autres documents supplémentaires peuvent être demandés, le cas échéant.**

N/B :

- Pas d'insistance pour toute demande ne remplissant pas les conditions exigées.
- Fournir pour chaque document un original et une photocopie.